YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

DELIBERATION N° 2008/10/120

OBJET : Présentation du rapport d'activités du Val d'Yerres Communauté d'Agglomération pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au Président d'un établissement public de coopération intercommunale d'adresser aux Maires de chaque commune membre, tous les ans, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif,

VU le rapport d'activités pour l'année 2007 du Val d'Yerres Communauté d' Agglomération,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

PREND acte de la communication dudit rapport lors de sa séance du 16 octobre 2008.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 21-10-08
et de la publication le 21-10-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

50 rue Charles de Gaulle
91330 Yerres Cedex
01 69 49 76 00
Fax 01 69 48 63 98